



Pour une urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, vous pouvez joindre l'employé de garde au numéro suivant : 819 296-3795, poste 3648.

AVIS PUBLICS

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Lors de l'assemblée publique du lundi 16 février 2015, le conseil municipal entend statuer sur les deux règlements suivants :

Règlement n° 412 : règlement concernant un amendement au règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Règlement n° 413 : règlement concernant un amendement au règlement n° 364 sur la rémunération des élus.

Tout intéressé peut se faire entendre à 19 h 55 lors de l'assemblée publique du conseil municipal, le lundi 16 février 2015.

DÉROGATIONS MINEURES

Lors de l'assemblée publique du lundi 16 février 2015, le conseil municipal entend statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. CONCERNANT LE LOT 1 774 465

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

La demande consiste à autoriser le remplacement d'un panneau-réclame, le long de l'autoroute 40, d'une superficie actuelle de 6,3 mètres carrés (70 pieds carrés) par un panneau-réclame d'une superficie de 32,12 mètres carrés (345,73 pieds carrés) et d'une hauteur totale de 8,18 mètres (26 pieds et 10 pouces). L'article 16.9 du Règlement de zonage 309 exige qu'un panneau-réclame soit d'une superficie de 9 mètres carrés (29,5 pieds carrés) et d'une hauteur totale de 6 mètres (19,7 pieds) conformément aux normes du ministère des Transports.

2. CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 461-463, RUE SAINTE-ANNE

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

La demande consiste à autoriser, pour le remplacement d'un bâtiment secondaire, une marge latérale de 0,5 mètre (1,64 pied) au lieu des 1,5 mètre (4,92 pieds) prévu au Règlement de zonage 309 pour la zone 207.

Tout intéressé peut se faire entendre à 19 h 55 lors de l'assemblée publique du conseil municipal, le lundi 16 février 2015.

IMPORTANT : CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS).

À PARTIR DU JEUDI 5 FÉVRIER 2015.

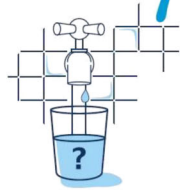
***VOUS DEVEZ METTRE VOTRE BAC ROULANT AU CHEMIN À 7 H
AFIN QUE CELUI-CI SOIT RAMASSÉ.**

VOIR CALENDRIER SITUÉ AU VERSO DU BULLETIN MUNICIPAL.



POUR VOTRE INFORMATION : EXPLICATIONS DES NORMES DE L'EAU POTABLE

Pour faire suite aux derniers avis d'ébullition, plusieurs d'entre vous s'interrogent sur les délais d'un avis d'ébullition.



Nous désirons vous informer des procédures exigées par différents ministères qui influencent la durée et qui ne sont pas simplement une décision de la Municipalité.

La Municipalité a le devoir d'effectuer un certain nombre d'échantillons mensuellement. Le nombre d'échantillons est déterminé par le nombre d'utilisateurs de réseau.

Tous les échantillons prélevés sont envoyés dans un laboratoire agréé de Québec. Ce laboratoire effectue l'analyse de l'échantillon. Le temps entre la prise de l'échantillon et les résultats d'analyses, il faut compter un minimum de trois jours ouvrables (ce qui exclut les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés). Ces délais incluent le transport vers le laboratoire, les temps d'incubation, l'analyse et la production du certificat d'analyse.

Lorsque les résultats ne respectent pas les normes, le laboratoire a le devoir de communiquer avec la Municipalité, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la santé publique et dans le cas de contamination fécale, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour le retour à la conformité, donc la levée de l'avis d'ébullition, la Municipalité doit refaire la prise d'échantillon selon un délai de trois (3) autres jours. Le résultat d'analyses doit démontrer le respect des normes ainsi que l'absence totale de bactéries coliformes afin de lever l'avis d'ébullition sinon, nous devons reprendre des échantillons pour les faire analyser.

De plus, l'émission d'un avis d'ébullition, même préventif, doit être faite selon l'importance des travaux effectués sur le réseau d'aqueduc lors de bris, d'un rinçage du réseau ou de tout évènement pouvant affecter la qualité de l'eau.

Nous sommes désolés des désagréments que cela peut vous occasionner, mais il est de la responsabilité de la Municipalité de vous assurer une qualité d'eau potable.

ARBRES DANS LA RIVIÈRE

Pour faire suite aux inspections effectuées par les Services et travaux publics de la Municipalité d'Yamachiche, nous avons constaté la présence d'arbres obstruant le lit de la rivière, et ce, causant des problèmes d'écoulement.

À l'arrivée du printemps, cela pourrait entraîner des problèmes de débordements de lit de la rivière et tout autre type d'évènement. Il est de la responsabilité des propriétaires riverains de procéder aux travaux nécessaires au rétablissement de l'écoulement naturel du cours d'eau. À défaut, la Municipalité pourrait le faire à vos frais selon l'article 104 de la Loi sur les compétences municipales (LCM).

Nous vous remercions de votre attention ainsi que votre collaboration.

15 ANS DE LOYAUX SERVICES



La Municipalité d'Yamachiche tient à féliciter madame Valérie Desaulniers pour ses 15 années de service à titre de directrice des loisirs. Madame Desaulniers a largement contribué avec succès au développement du sport, d'activités dynamisantes, d'animation pour tous les âges et d'infrastructures sur le territoire.

Nous tenons à la remercier pour son engagement, son professionnalisme et son esprit d'équipe.

Nous sommes fiers de compter dans notre équipe une super « Valérie »!

Toutes nos félicitations!

ENVOLÉE EN MONTGOLFIÈRE

Le Service récréatif et sportif d'Yamachiche tient à s'excuser auprès de la population suite aux inconvénients, hors de contrôle, survenus le dimanche 18 janvier dernier concernant l'annulation de l'activité de **l'envolée en montgolfière**. Nous avons le plaisir de vous informer que celle-ci **est reportée au 7 février 2015**.

Heure : 13 h à 16 h

Lieu : Terrain de balle, Yamachiche

- * 5 \$ / personne, adultes et enfants (5 ans et plus), résidents d'Yamachiche (entre 2 et 4 personnes / envolée);
- * 10 \$ / personne non résidente d'Yamachiche;
- * Veuillez présenter une pièce d'identité, avec adresse;
- * Achat de billets le jour de l'évènement à partir de 13 h sur les lieux de l'activité;
- * Places limitées, premier arrivé, premier servi;
- * En tout temps, l'activité peut prendre fin selon les conditions climatiques;
- * Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte en tout temps;
- * Les femmes enceintes doivent s'abstenir.

Pour toute information :
819 296-3795, poste 3605

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons vous voir en grand nombre.

SOIRÉE DE PATINAGE AUX FLAMBEAUX (POUR TOUS)

Venez patiner dans une ambiance agréable à la lueur des flambeaux.

Date : Samedi 7 février 2015

Heure : 18 h à 21 h

Lieu : Rond de glace, Pavillon des loisirs



**PRIX DE PRÉSENCE! CAFÉ ET CHOCOLAT CHAUD
DISTRIBUÉS GRATUITEMENT!**



Si la température n'est pas adéquate, l'activité est annulée.
Prendre note que la patinoire sera fermée durant l'activité.
Activité gratuite!

INSCRIPTIONS SAISON 2015

**Club de soccer
Les Rafales d'Yamachiche**



Comment s'inscrire?

En se présentant :

École Omer-Jules-Desaulniers
450, rue Sainte-Anne, Yamachiche

Judi 12 février 2015
15 h 30 à 20 h

Vendredi 13 février 2015
15 h 30 à 20 h

Samedi 14 février 2015
9 h à 14 h

Informations : 819 296-3795, poste 3605

Lors des journées d'inscriptions
(12-13 et 14 février) : 819 944-7373

**LA PRÉSENCE DE L'ENFANT EST
OBLIGATOIRE**
(prise de photo sur place)



OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR / ANIMATRICE

Service d'animation estivale

Tâches : Animation auprès des enfants de 5 à 12 ans (organiser, planifier, programmer les activités en équipe, etc.).

Âge requis : Être âgé de 17 ans le 22 juin 2015.

Aptitudes : Débrouillard, dynamique, fiable, responsable et aimer les enfants.

Atouts : Étudier dans un domaine en lien avec les enfants, cours RCR.

Autres : Accepter que le Service des loisirs procède à la vérification des antécédents judiciaires, être titulaire ou en voie d'obtenir le « Diplôme d'Aptitude Aux Fonctions d'Animateur » (DAFA).

Date limite pour envoyer votre C. V. : **20 mars 2015**

Service des loisirs

440, rue Sainte-Anne

Yamachiche (Québec) G0X 3L0






**CALENDRIER DES COLLECTES
DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES**


Tél. et fax: 819 538-3905

1380, chemin du C.N.R.
Shawinigan (Qc) G9N 2B4


Municipalité: (819) 296-3795

ANNÉE 2015

Janvier

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**Veuillez prendre note que la collecte des matières résiduelles(déchets) se fera le jeudi à partir du 5 février 2015*



Matières résiduelles



Matières recyclables

* Vous pouvez consulter en tout temps le calendrier des collectes des matières recyclables ainsi que les matières résiduelles (déchets) sur le site Internet de la Municipalité d'Yamachiche au www.yamachiche.ca.